Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-215600917-20260310-2026030532-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

MAIRIE DE JOSSELIN
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 5 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 5 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de JOSSELIN, légalement convoqué le 24 février 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de JOSSELIN sous la présidence de Monsieur Nicolas JAGOUDET, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Nicolas JAGOUDET, Maire, Madame Fanny LARMET, Monsieur Cédric NAYL, Madame Annick CARDON, Monsieur Jack NOËL, Adjoints, Monsieur Jacques SELO, Madame Viviane LE GOFF, Madame Christina JARNO, Madame Virginie BOEFFARD-RICHARD, Monsieur Didier GRELIER, Madame Salomé GUILLEMAUD, Monsieur BOEFFARD Cyrille, Monsieur Loïc LE PIOUFFLE, Monsieur Jean MORIN, Monsieur Gérard GUILLAUME

Était absent excusé et représenté : Monsieur Didier COMMUN représenté par Monsieur Jean MORIN

Étaient absentes : Madame Nicole DE BERRANGER, Madame Lucia BERTHERAT,

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 16
Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Virginie BOEFFARD-RICHARD

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

2026.03.05-32 : RENOVATION / EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF – ENGAGEMENT À METTRE LE COMPLEXE SPORTIF AUPRES DU LYCEE PUBLIC AMPERE AU MINIMUM 28 HEURES HEBDOMADAIRES SUR LE TEMPS SCOLAIRE
(Rapporteur : Monsieur Cédric NAYL, Adjoint)

La commune de Josselin porte le projet de rénovation et d'extension de son complexe sportif Michel Juguet, rue du Pont Mareuc. Celui-ci construit depuis plus de 35 ans, comprend :

- une aire multisport, de 44 mètres sur 25 mètres qui accueille principalement basket, tennis, badminton et escalade,
- une salle de gymnastique et de danse,
- à l'étage, un dojo,
- une salle de tennis.

La salle des sports a connu plusieurs réfections et agrandissements (pose d'un nouveau revêtement de sol, isolation phonique et thermique, extension, …). Les derniers travaux d'envergure datent de 2012 avec l'extension de vestiaires en façade sud (100 m² supplémentaires).

L'équipement est utilisé par les établissements scolaires de la commune soit plus de 1 100 élèves, dont le lycée Professionnel Ampère comptant près de 220 élèves en 2025.

Ainsi, le complexe sportif de Josselin joue un rôle structurant à l'échelle du territoire. À ce titre, ce projet est inscrit au sein des différentes politiques de développement du territoire, notamment au Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique et à l'Opération de Revitalisation du Territoire.

Très utilisée, la salle est vieillissante et arrive à saturation. Elle ne répond plus entièrement aux besoins actuels des écoles, dont le lycée professionnel, et des associations sportives.

La commune de Josselin a la volonté de faire évoluer et étendre les infrastructures existantes, en deux temps.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-215600917-20260310-2026030532-DE

La première phase de travaux concernera :

- La rénovation de la toiture sur l'ensemble de la structure, la modification de l'éclairage pour pallier les infiltrations récurrentes et l'éclairage déficient et énergivore ;
- L'extension de la salle pour y créer un court de tennis couvert supplémentaire et un mur d'escalade répondant aux critères d'homologation
- Enfin, dans l'optique d'un équipement résolument tourné vers l'avenir, le projet prévoit :
  - la mise en place de panneaux photovoltaïques pour autoconsommation voire pour alimenter les équipements publics voisins (centre culturel, centre de secours, pôle enfance-jeunesse) pour répondre aux préoccupations actuelles en matière d'énergie et de développement durable.
  - la rénovation énergétique des équipements, en utilisant le plus possible de matériaux biosourcés.

Le montant prévisionnel total des travaux s'élève à 5 402 179,75 € HT. La première tranche à 3 081 405,85 € HT. La seconde tranche à 2 320 773,90 € HT.
Ce projet apparait prioritaire, eu égard à son aspect structurant pour le territoire (auprès des écoles, des associations communales et extra-communales), vertueux avec la démarche de transition énergétique menée conjointement, utile aux écoles et notamment au lycée.

Compte tenu du montant de l'investissement à supporter par la commune de Josselin, elle sollicite un accompagnement financier de la Région à hauteur de **350 000 €,** pour cofinancer la première tranche de l'opération, dans le cadre de sa politique de soutien à la création et la modernisation des équipements sportifs mis à disposition des lycéens.

En contrepartie, la commune s'engage à réserver effectivement au Lycée Professionnel Ampère 40 % des heures d'ouverture pendant le temps scolaire, soit un minimum de 28 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- **PRESENTS** : 15 - **VOTANTS** : 16
- **Abstentions** : 0 - **Suffrages exprimés** : 16 - **Majorité absolue** : 9
- **POUR** : 16 - **CONTRE** : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, après avis favorable de la commission « Vie Sportive et Jeunesse », réunie le 19 janvier 2026, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à :

- Solliciter l'aide financière de la Région Bretagne sur la première tranche de l'opération, dans le cadre de sa politique de soutien à la création et la modernisation des équipements sportifs mis à disposition des lycéens ;
- S'engager à réserver effectivement au Lycée Professionnel Ampère 40 % des heures d'ouverture pendant le temps scolaire, soit un minimum de 28 heures hebdomadaires ;
- Effectuer toutes les démarches relatives à l'exécution de cette délibération et signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Nicolas JAGOUDET

La Secrétaire de séance,
Madame Virginie BOEFFARD-RICHARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la commune (1 Place Alain de Rohan, BP 36, 56120 Josselin Cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.